



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-28**

**FINANCES**

**12 – Fixation de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes – année 2016**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

**Présents : 40**

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUÈRE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,  
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

**Présents sans droit de vote : 2**

## FINANCES

### 12 – Fixation de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes – année 2016

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et ses articles R.2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat.

#### CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R. 2333-121 et suivants,

Considérant que le Comité syndical doit fixer, chaque année, le montant de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Décide de fixer les montants, comme indiqués ci-dessus, des redevances d'entretien pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2016, selon le tableau ci-après :**

| Collectivités          | Tarif par mètre cube d'eau potable facturée<br>(en euros non soumis à TVA) |
|------------------------|--|
| ATTAINVILLE            | 0,10   |
| BAILLET-EN-FRANCE      | 0,10   |
| BOUFFÉMONT             | 0,10   |
| BOUQUEVAL              | 0,13   |
| ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES     | 0,15   |
| EZANVILLE              | 0,135  |
| FONTENAY-EN-PARISIS    | 0,22   |
| GONESSE                | 0,11   |
| LE PLESSIS-GASSOT      | 0,20   |
| MAREIL-EN-FRANCE       | 0,14   |
| MOISSELLES             | 0,10   |
| MONTSOULT              | 0,10   |
| PISCOP                 | 0,115  |
| ROISSY-EN-FRANCE       | 0,11   |
| SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT | 0,10   |
| SAINT-WITZ             | 0,11   |
| LE THILLAY             | 0,22   |
| VILLAINES-SOUS-BOIS    | 0,10   |
| VILLERON               | 0,13   |

## FINANCES

### 12 – Fixation de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes – année 2016

**2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatif à la redevance d'entretien.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 4 avril 2016

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160330-2016-28-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2016  
Date de réception préfecture : 04/04/2016

Guy MESSAGE



Président du Syndicat Intercommunal des Villes du Grand et du Petit Paris,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.